



Comptes Économiques
Rapides pour l'Outre-mer



Insee
Mesurer pour comprendre

iEDOM
BANQUE DE FRANCE-EUROSISTÈME
EN OUTRE-MER

AFD
AGENCE FRANÇAISE
DE DÉVELOPPEMENT

Les enjeux économiques des sargasses dans les Antilles françaises

Depuis 2011, les échouements de sargasses sont devenus récurrents et de plus en plus intenses dans les Antilles françaises. L'année 2025 a été marquée par des niveaux particulièrement élevés et des prévisions laissant présager une persistance et une désaisonnalisation du phénomène dans les années à venir.

Outre les enjeux d'ordre environnemental, en raison de la dégradation de la qualité des eaux et des écosystèmes côtiers, les enjeux autour des sargasses sont d'autant plus sensibles qu'ils revêtent une dimension sanitaire et touchent à la qualité de vie de la population des zones exposées. La dimension économique et financière est également croissante, avec des entreprises touchées, en particulier dans les secteurs de la pêche, des activités littorales, et du tourisme. Les échouements de sargasses pourraient en outre affecter l'attractivité des zones exposées, avec des impacts potentiels sur la démographie et la valorisation des biens immobiliers.

Face à ce phénomène, et à des coûts financiers élevés des opérations de collecte et de traitement, les pouvoirs publics se mobilisent et se structurent progressivement autour de cette problématique. Les objectifs visent principalement à accélérer la mise en œuvre de solutions opérationnelles efficaces et coordonnées, ou encore à développer la coopération régionale et les outils de prévision et de prévention. L'ambition est également d'aboutir à l'émergence de filières de valorisation pérennes et circulaires. Les plus avancées à ce jour concernent la production d'engrais ou de bioéthanol, mais n'ont pas encore atteint le stade industriel.

Un phénomène devenu récurrent

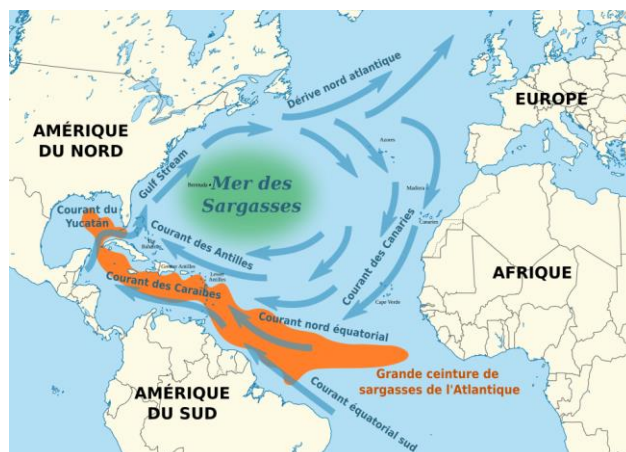
Quelles origines ?

Les sargasses sont des macro-algues brunes de la famille des sargassaceae, qui comprend plus de 400 espèces. Les deux espèces principalement responsables des échouements sont *Sargassum natans* et *Sargassum fluitans*. Grâce à leurs vésicules remplies de gaz, elles flottent en surface et se déplacent au gré des courants marins. Elles peuvent s'assembler en radeaux et constituent des écosystèmes marins pouvant servir d'abri, de lieu de vie et de reproduction pour de nombreuses espèces. Portées par le courant nord-équatorial, les sargasses traversent l'Atlantique depuis les côtes africaines jusqu'à la mer des Caraïbes. Située à l'est de la Floride, la mer des Sargasses était la principale zone de concentration, mais elles forment désormais une « grande ceinture » au cœur de l'Atlantique (figure 1).

Les causes exactes de la prolifération récente des sargasses ne font pas encore consensus dans la littérature scientifique. Leur croissance dépend notamment de la température de l'eau, des nutriments disponibles et des courants marins. Des phénomènes climatiques exceptionnels en 2010 auraient favorisé leur déplacement hors du gyre initial. Une exceptionnelle oscillation du courant Nord-Atlantique est la piste privilégiée. De plus, des apports accrus en nutriments issus de l'Amazonie et du golfe de

Guinée (liés à l'agriculture intensive et au ruissellement des engrais) auraient accéléré leur développement. Le changement climatique joue aussi un rôle dans l'expansion des sargasses puisqu'elles se développent particulièrement dans des eaux dont la température se situe entre 28 et 31 C°.

1 - La mer des sargasses et la grande ceinture



Source : Miranda et al., *Frontiers in Marine Science*, 2021

Quelle présence dans les Antilles françaises ?

Les Antilles françaises se trouvent en première ligne face à ces arrivages. La Martinique et la Guadeloupe semblent être touchées dans des proportions équivalentes, sans toutefois disposer de données qui permettraient de faire une stricte comparaison. Toutefois, ces échouements, variables selon les courants et la topographie de la Caraïbe, n'affectent pas de manière égale tous les littoraux. Ce sont ainsi principalement les façades Atlantique et les littoraux exposés est et sud-est des îles qui sont concernés. À titre d'exemple, en 2025, plus de 30 % des sargasses ramassées en Guadeloupe l'ont été sur la commune de Capesterre-de-Marie-Galante. Les îles du Nord (Saint-Martin et Saint-Barthélemy) sont également impactées par ce phénomène. À noter que la Guyane, jusqu'alors peu touchée, a connu des échouements importants en avril 2026.

Dans le détail, en Martinique, 16 % du littoral, soit environ 70 km, ainsi que 9 communes, sont régulièrement affectés par les échouements. Par ailleurs, selon un rapport du ministère de l'Environnement publié en 2024¹, 10 autres communes connaissent des échouements plus sporadiques. Au total, 78 sites situés sur la côte atlantique et la façade sud caraïbe ont été identifiés comme zones à enjeu sanitaire, dont 54 % présentent un risque sanitaire fort à majeur.

En Guadeloupe, les échouements de sargasses affectent régulièrement 14 communes de l'île, tandis que 3 autres sont concernées de manière plus sporadique. Au total, 12 % du littoral, soit environ 83 km, sont touchés. Par ailleurs, 106 sites ont été identifiés comme présentant un enjeu sanitaire, dont 80 % caractérisés par un risque sanitaire fort à majeur.

Selon Météo France², l'année 2025 se classe au 3ème rang des plus importantes superficies de sargasses détectées en mer depuis le début du suivi satellitaire en 2011. L'année a été marquée par des échouements importants enregistrés de manière atypique en fin d'année, alors que les filets de protection étaient en maintenance. Dans l'océan Atlantique, un record a même été battu au cours du mois de mai avec une biomasse totale estimée à 37,5 millions de tonnes.

Par sa récurrence, sa durée croissante (six mois par an en 2018–2020 contre deux en 2016) ainsi que son ampleur, l'échouement de sargasses est devenu un problème majeur de la Caraïbe. Initialement consacrés sur la période mars-septembre, des échouements « hors saison » semblent également devenir plus fréquents, ce qui remet en cause la saisonnalité des sargasses et fait craindre que les échouements aient lieu tout au long de l'année.

Des moyens accrus pour intensifier la collecte

Une montée en puissance de la collecte

Dans les Antilles françaises, les stratégies de collecte divergent en fonction des territoires. En Martinique, la collecte en mer monte en puissance ces dernières années. Selon la Direction de la Mer de Martinique, plus de 30 000 big bags ont été collectés en 2025 soit environ 7 634 tonnes ou 45 000 m³ de sargasses fraîches (figure 2). Cela représente cinq fois les quantités collectées en 2024 et dix fois celles de 2023. Fin avril 2026, plus de 3 600 tonnes avaient déjà été collectées en mer. Cette forte augmentation du tonnage collecté peut également s'expliquer par la présence de nouveaux moyens de collecte au fil des ans.

Encadré 1 : Le cas particulier des sargasses collectées en mer

Les sargasses récupérées en mer n'ont pas besoin d'être stockées, car elles sont réimmergées. En Martinique elles le sont au large du Robert, à environ 15 miles des côtes, et à des profondeurs supérieures à 1 000 m.

L'immersion en mer constitue la dernière étape de la chaîne logistique maritime :

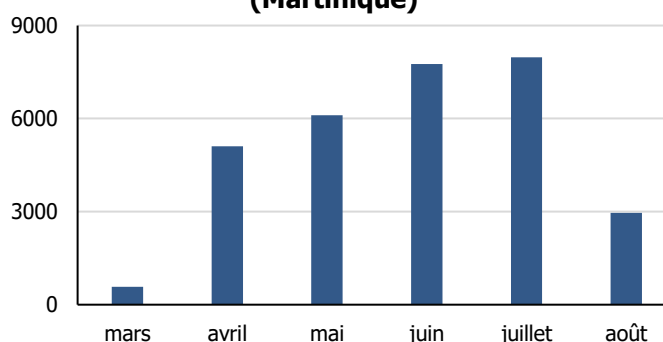
- Récupération des algues par les pêcheurs ou le navire collecteur (ex. *Sargator, Gros Loup*) derrière les barrages anti-sargasses ou directement sur les nappes d'algues ;
- Dépôt des algues dans le navire de transfert (ex. *Sargabox, Havre du Robert*), qui sert de plateforme logistique intermédiaire, avant le transport vers la zone d'immersion ;
- Chargement des algues sur la barge réceptrice (ex. *So Good, So Far*), où elles vont dégorger et perdre leur flottabilité, durant 48 à 72h ;
- Remorquage de la barge réceptrice au large, puis immersion profonde des algues.

Si les process semblent maîtrisés et relativement performants, il convient de souligner que les sargasses récupérées en mer ne représentent qu'une part minoritaire de la collecte.

Les collectes en mer se répartissent sur les deux seules communes qui sont pour l'instant dotées de barrages : le François (64 % du total) et le Robert (36 %). L'essentiel des big bags collectés l'ont été autour de trois barrages : Dostaly et Cap-Est au François et Baie Cayol au Robert.

Les principaux contributeurs à la collecte sont les marins-pêcheurs (71 %), suivis par l'engin spécial de collecte « Sargator – Filet Drom » (25 %), puis le Sargator de la mairie du Robert (4 %). Ce dernier ayant rencontré des problèmes techniques aux mois d'avril et de mai. Le dispositif existant a été renforcé en mars 2026 avec un nouveau moyen de collecte, le « Sargator 3 » et un nouveau navire de transfert, le « Toupti ». Les autres communes impactées n'ont pas encore de filets de protection et la collecte se fait uniquement à terre. Les quantités ramassées sur terre (qui représentent la majorité collectée) ne sont pas encore correctement quantifiées en Martinique.

2 - Nombre de big bags collectés en 2025 (Martinique)



Source : Direction de la Mer

©IEDOM

En ce qui concerne la Guadeloupe et les îles du Nord, la stratégie de collecte diffère de celle de la Martinique avec un ramassage en mer beaucoup moins développé. En 2025, 152 720 m³ de sargasses ont été ramassées (collecte à terre uniquement), avec notamment 50 000 m³ à Capesterre-de-Marie-Galante, 38 000 m³ à la Désirade et 35 000 m³ à Saint-Anne. Pour les îles du Nord, 9 275 tonnes de sargasses ont été ramassées fin juillet 2025 à Saint-Martin, et plus de 14 000 tonnes à Saint-Barthélemy.

¹ Note THEMA, *Échouements de sargasses sur les côtes de Martinique et Guadeloupe : état des lieux 2024*, Ministère de la Transition Écologique, 2024

² Météo-France Martinique, *Bilan 2025 des échouements de sargasses en Martinique*

Gouvernance et financements de la lutte contre les sargasses

Encadré 2 : Les plans sargasses et la création d'un GIP

Afin d'accompagner les collectivités locales, l'État s'est saisi du sujet en mettant en place différents plans Sargasses depuis 2018. Le plan Sargasses II (2022-2025), doté d'un budget de 36 millions d'euros sur quatre ans pour la Martinique, la Guadeloupe et les îles du Nord, a notamment été consacré à l'installation et la gestion de barrages, la collecte, le stockage, la valorisation et la conduite d'études d'impact environnemental et sanitaire.

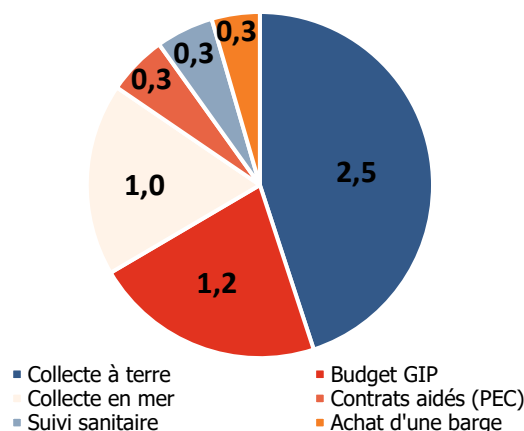
Au-delà des fonds mobilisés, le plan a permis la création d'un Groupement d'Intérêt Public (GIP) en Martinique et d'un syndicat de gestion en Guadeloupe. Opérationnel depuis septembre 2024, il a vocation à jouer un rôle central dans la gestion de la problématique sargasse. Il réunit l'État, la Collectivité Territoriale de Martinique (CTM) et les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI). Ses missions sont de « renforcer et garantir l'entretien d'un parc d'ouvrages maritimes fonctionnel (barrages et plateformes), de poursuivre la montée en puissance et l'optimisation de la collecte en mer, d'appuyer la collecte à terre en régie ou par des marchés mutualisés de collecte, de mettre en œuvre des capacités de stockage aux normes et d'assurer l'exploitation des filières de traitement, de contrôler d'évaluer et communiquer ». Pour accompagner la montée en puissance des missions, six emplois sont prévus à terme. Son financement (2,3 millions d'euros en 2025) se répartit comme suit : État (80 %), CTM (11 %) et EPCI (9 %)³. En 2026 un nouveau rôle incombe au GIP puisque la gestion du marché de collecte en mer lui est confiée. En Guadeloupe, un GIP a également été créé associant les différents acteurs (État, Région et Département). Il jouera cependant un rôle moindre, la partie opérationnelle étant gérée par un syndicat intercommunal. Ce syndicat qui gérait jusqu'alors les plages et les sites touristiques, a désormais vocation à assurer la collecte et le traitement des sargasses. Il gère par ailleurs l'organisation des groupements de commandes pour l'acquisition du matériel, la formation des agents et il conseille les communes.

Afin de poursuivre et intensifier les actions, la mise en place d'un plan Sargasses III pour les 5 prochaines années a été annoncée par le gouvernement en mai 2025. Dans l'optique d'une élaboration collective de ce plan, des consultations publiques dans différentes villes sont organisées en Martinique. Plusieurs objectifs sont d'ores et déjà évoqués comme l'accélération de l'achat de machines de ramassage en mer, le développement de solutions de valorisation à l'échelle industrielle, une meilleure prise en compte des externalités négatives sur la population et une meilleure communication.

Le budget alloué pour ce plan est aussi un enjeu crucial. Pour la période 2026-2029, la Martinique évoque des besoins d'au moins 22,7 millions d'euros et la Guadeloupe des besoins de 29 millions d'euros, comprenant un renforcement de la collecte. En y ajoutant les îles du Nord, les besoins pour la période s'élèveraient à plus de 50 millions d'euros. En attendant, les budgets du plan Sargasses II ont été reconduits pour l'année 2026 et une enveloppe supplémentaire de 2,5 millions d'euros a été accordée, dont 1 million d'euros pour la Martinique.

Concrètement ces plans se sont matérialisés en 2024 par la mise en place par l'État de crédits d'un montant de 6,4 millions d'euros en Martinique (figure 3).

3 - Dépenses de l'État pour la gestion des sargasses en Martinique en 2024 (en millions d'euros)



Source : Préfecture de la Martinique, traitement IEDOM

©IEDOM

En 2025, les dépenses ont progressé, en lien avec la hausse de la collecte qui est le principal poste de dépenses pour l'État. Ce dernier a ainsi dépensé plus de 4 millions d'euros (contre 2,5 millions d'euros en 2024) dans le financement des Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI) qui s'occupent du ramassage à terre sur les côtes martiniquaises. Cette mission est assurée par deux associations conventionnées : « Hommes et Territoires » et « Environnement et Territoire », ce qui représente une mobilisation de 172,5 équivalents temps plein (ETP) sur l'année.

En Guadeloupe, le coût total de la collecte à terre en 2025 est estimé à 3,2 millions d'euros selon le rapport d'évaluation du plan Sargasses II⁴. À Saint-Martin, les opérations de collecte et d'acheminement vers le lieu de stockage ont représenté plus d'un million d'euros en 2025. À Saint-Barthélemy, la collecte et le transport des algues ont engendré une dépense de 1,28 million d'euros en 2024 et ce montant devrait être supérieur en 2025 avec davantage d'arrivages de sargasses. À côté de l'action publique, des acteurs privés s'organisent également pour limiter les conséquences. Certains établissements de bords de mer financent le ramassage sur leur plage notamment pour limiter les impacts sur leur activité touristique et leur image.

Selon la Direction de la Mer de Martinique, la collecte en mer a représenté un coût total de 1,7 million d'euros en 2025, en forte augmentation par rapport à 2024 (1 million d'euros) en lien avec la multiplication par 5 des quantités traitées. Le coût à la tonne a donc drastiquement diminué, passant de 707 € en 2024 à seulement 230 € en 2025. Dans le détail, le prix à la tonne se répartit comme suit :

- 130 € pour la collecte (pêcheurs et Sargators)
- 45 € pour le transfert
- 26 € pour le stockage
- 25 € pour l'immersion
- 4 € pour la coordination

Au-delà des coûts de fonctionnement, la collecte en mer nécessite des investissements importants. Une chaîne de collecte (collecte, transfert, stockage et immersion) représente un investissement d'environ un million d'euros. En plus des barrages existants, 6 nouveaux barrages anti-sargasses doivent être mis en place au cours de l'année 2026 selon la préfecture.

³ Carine David, Victor David. *LES SARGASSES D'OBJET JURIDIQUE NON IDENTIFIÉ À CATALYSEUR DE DROITS*. Revue juridique de l'environnement, 2023, 4/2023, pp.585-605

⁴ Michel PY et Philippe YVIN, *Evaluation du plan national de prévention et de lutte contre les sargasses 2022-2025*, Rapport IGEDD-IGA, Paris, Octobre 2025

En Guadeloupe, les seuls barrages existants (Sainte-Anne, Petit-Bourg) sont des barrages déviants ne permettant pas une collecte en mer. Saint-Martin et Saint-Barthélemy doivent se doter de leurs premiers barrages déviants au cours de l'année 2026.

Des enjeux multiples

Des enjeux sanitaires...

Au-delà du coût pour les finances publiques, les arrivages de sargasses entraînent des conséquences concrètes. Elles sont tout d'abord sanitaires pour les habitants qui vivent à proximité des zones d'échouements, en raison de la libération de gaz toxiques lors de la décomposition des algues.

Afin de les observer, des dispositifs ont été mis en place avec notamment un système d'alerte reposant sur des capteurs autonomes qui mesurent les gaz émis par cette décomposition, tels que l'hydrogène sulfuré (H₂S) et l'ammoniac (NH₃). Les associations agréées pour la surveillance de la qualité de l'air sont GWAD'AIR en Guadeloupe et MADININAIR en Martinique. Elles publient quotidiennement sur leur site les résultats enregistrés, présentés par zone d'implantation des capteurs.

D'après une étude réalisée en 2025 par le professeur Dabor Resière du CHU de Martinique⁵, environ 700 patients auraient été concernés par des incidences suite à des expositions aux émanations de sargasses entre 2018 et 2025. Outre la préconisation de poursuivre et d'approfondir les études sur l'impact de ces émanations sur les populations vulnérables (enfants, femmes enceintes, personnes âgées) et sur le développement de maladies chroniques ou l'aggravation de pathologies existantes. Le rapport préconise également de renforcer les consultations mobiles afin d'atteindre les personnes les plus éloignées du système de santé. Enfin, il insiste sur la nécessité d'appliquer les recommandations du Haut Conseil de la Santé Publique concernant l'éloignement des populations exposées à un risque élevé.

Toujours sur le volet sanitaire, les échouements de sargasses perturbent le fonctionnement des établissements scolaires durant l'année. C'était le cas en mai 2025, en particulier dans la commune du Robert où les collégiens de Robert 3 ont dû être déplacés au lycée Frantz Fanon à la Trinité pendant plusieurs semaines. En 2026, de nouvelles perturbations des enseignements sont enregistrées en Martinique et en Guadeloupe. À titre d'exemple en mars 2026, des cours ont dû être assurés en distanciel à la suite de nouveaux échouements, avant que les élèves soient déplacés vers le collège Paul Symphor fin avril. Le rectorat de Martinique a recensé les signalements de symptômes liés à l'exposition aux sargasses, pour les élèves et les personnels. Le nécessaire aménagement des infrastructures de ce collège engendre aussi un coût financier pour la collectivité.

Face aux conséquences sur la santé des populations, deux associations de Martinique (l'Assaupamar et l'ANPE) ont porté plainte contre l'État en juin 2025. Elles pointent une gestion défaillante du problème qui entraînerait la mise en danger d'autrui. En août, c'est un cabinet d'avocat qui a lancé un recours collectif devant les tribunaux administratifs. Cela pourrait aboutir à un processus judiciaire sur le modèle de celui engagé sur la question de la chlordécone. En vue du plan Sargasses III, des concertations avec les habitants ont été organisées au Marin le 31 mars et à la Trinité le 7 avril 2026. Dernièrement, la commune du Robert a mis en place une commission pour identifier les besoins des habitants exposés et coordonner les réponses médico-sociales.

... mais aussi économiques...

L'impact économique des échouements sur les activités marchandes est encore peu renseigné dans les Antilles françaises. En Martinique, une étude de la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) datant de 2018 a tenté d'appréhender pour la première fois les conséquences à travers une enquête réalisée auprès de 517 entreprises situées dans les communes les plus impactées par les arrivées de sargasses et a conclu à des pertes annuelles s'élevant à 1,5 million d'euros. Parmi les communes les plus touchées, on retrouve le Robert, le Vauclin et le Diamant avec plus de 75 % des professionnels interrogés déclarant être impactés. Au niveau des secteurs d'activité, les restaurateurs et les marins pêcheurs sont davantage à déclarer des préjudices. De manière générale, les impacts financiers concernent davantage une perte en chiffre d'affaires (77 % du total) que des préjudices matériels (23 %). Toutefois, cette étude est uniquement basée sur des éléments déclaratifs et les résultats doivent être interprétés avec prudence.

Plus récemment, des établissements de bords de mer et des professionnels du secteur maritime ont été empêchés dans leurs activités. En 2025, à Marie-Galante, plusieurs restaurants et établissements touristiques ont cessé leur activité dès le mois de mars à cause des arrivages massifs de sargasses. À Saint-Barthélemy, la logistique portuaire a été perturbée plusieurs semaines et les activités nautiques suspendues, en lien avec les échouements. En Martinique, au mois de mai, une marée de sargasses a bloqué le port du Marigot durant plusieurs semaines, empêchant 8 marins pêcheurs de sortir en mer. Ce problème s'est également posé en Guyane, où des bancs de sargasses limitent fortement la pêche depuis mars 2026.

À l'international, des études ont tenté d'estimer les pertes économiques que pourraient représenter les échouements de sargasses. Une étude récente⁶ analyse les impacts économiques des échouements en Floride, à Porto-Rico et aux Îles Vierges Britanniques. Les résultats affichent des pertes économiques significatives s'élevant à 2,7 milliards de dollars pour la Floride, 596 millions de dollars pour Porto-Rico et 38 millions de dollars pour les Îles Vierges Britanniques. Cependant, ces économies dépendent davantage du tourisme que la Martinique, rendant les ordres de grandeurs peu comparables.

Une étude⁷ publiée en 2020 sur les impacts au Mexique indique que la collecte des sargasses représente un coût significatif pour les établissements côtiers. En 2018, un hôtel dépensait en moyenne 200 000 dollars pour le nettoyage de ses plages. Certains ont même investi des dizaines de milliers de dollars dans l'achat de machines, voire des centaines de milliers dans l'achat de bateaux de collecte. À cette époque, il n'existait aucune politique publique, la lutte contre les échouements de sargasses reposait donc entièrement sur le secteur privé. Depuis, le gouvernement du Quintana Roo a mis en place des mesures comme l'installation de barrages au large de Playa del Carmen. En ce qui concerne la fréquentation, un autre article⁸ indique que les réservations hôtelières ont pu chuter de 30 à 40 % pendant les pics de proliférations des sargasses à la Barbade, au Mexique et en République Dominicaine.

Au-delà des baisses d'activités et des pertes de chiffre d'affaires, des préjudices matériels liés à la corrosion touchent également les professionnels comme les particuliers. En Martinique, le projet CORSAIR (co-financé par l'ANR, l'Union Européenne et la CTM et coordonné par l'Université des Antilles) a confirmé que les gaz émis par la décomposition des algues provoquaient la corrosion des métaux. Cette corrosion accélérée affecte les équipements électroménagers, informatiques et automobiles.

⁵ Rapport préliminaire synthétique du Comité Indépendant d'Experts sur la problématique Sargasses en Martinique, ANR, CHUM, CTM, mai 2025

⁶ Di Jin et al., *Economic impacts of sargassum events in Puerto Rico, USVI, and coastal Florida*, 2025

⁷ Chavez et al., *Massive Influx of Pelagic Sargassum spp. on the Coasts of the Mexican Caribbean 2014-2020: Challenges and Opportunities*, 2020

⁸ Silva, *Sargassum Inundation Events (SIEs): Impacts on the Economy*, EPA, 2025

Elle endommage également les moteurs de bateaux ainsi que le matériel utilisé pour la collecte des sargasses. Elle pourrait même atteindre les armatures métalliques contenues dans le béton. Dans son documentaire « Sargasses : enquête sur une algue à la dérive », l'ANR indique que la dégradation du matériel et de l'électroménager serait dix fois plus rapide dans les zones sinistrées.

Afin d'aider les personnes qui font face au phénomène de manière quotidienne, la CTM a adopté un dispositif de soutien des populations exposées en janvier 2026. Il prévoit une aide financière destinée aux familles vulnérables (pour compenser la détérioration des équipements), un accompagnement sanitaire renforcé (pour les personnes fragiles notamment) et une saisine de l'État afin d'engager des mesures fiscales et réglementaires. En février, le député de la Martinique Marcelin Nadeau a déposé une proposition de loi pour indemniser les victimes des sargasses. Celle-ci devrait être examinée au mois de juin. Une façon significative d'aider les personnes impactées serait que les échouements de sargasses aient le statut de catastrophe naturelle, afin que les assurances interviennent. Des aides aux communes pourraient également être débloquées au titre des calamités naturelles (réparation et remplacement d'équipements, dépenses de relocalisation des élèves, etc.).

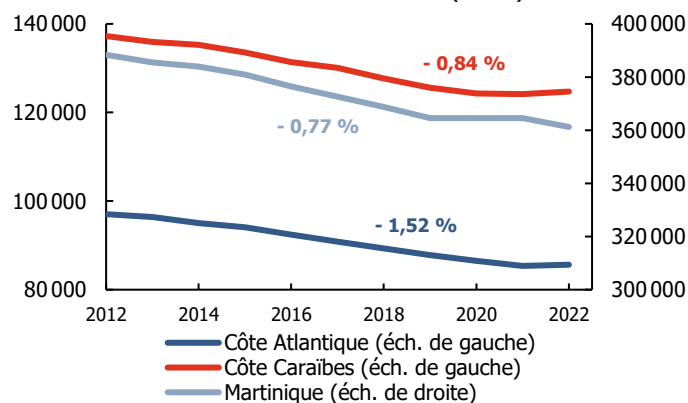
... et environnementaux...

D'un point de vue environnemental, les arrivages de sargasses ont des impacts concrets, que ce soit sur la faune ou la flore. Ces échouements peuvent, par exemple, perturber les tortues lors de la ponte de leurs œufs. De même, les crabes, poissons, mollusques ou oursins peuvent être affectés. Au niveau côtier, ce sont les écosystèmes des mangroves qui sont directement impactés. En 2025, la préfecture de Guadeloupe a mandaté l'Université des Antilles pour une étude visant à mesurer l'impact sur la biodiversité. Les premiers résultats font état d'une disparition de la vie dans les mangroves et les herbiers due à un manque d'oxygène causé par l'amoncellement de sargasse. Le « jus » de sargasse qui s'écoule lors de la décomposition libère des métaux lourds (arsenic, chlordécone) dans le sol, ce qui peut également affecter les sols, les nappes phréatiques et les écosystèmes locaux, notamment proche des zones de stockage.

... qui ont des répercussions sur l'attractivité

Les nuisances évoquées ont des conséquences sur l'attractivité des zones exposées. L'impact sur les territoires concernés par les échouements peut être ainsi analysé sous le prisme de l'évolution démographique. Entre 2012 et 2022, la population en Martinique a diminué de 27 345 habitants (figure 4). Sur cette période, la très grande majorité des communes a perdu des résidents. Toutefois, les baisses de population sont encore plus marquées pour les communes de la façade Atlantique, premières exposées aux échouements massifs de sargasses. Si le lien causal entre décroissance démographique et sargasses reste statistiquement indémontrable, leur concomitance sur un même espace géographique invite à s'interroger sur les effets cumulés de facteurs d'ordre structurel et de dégradation du cadre de vie littoral. En effet, les diminutions du nombre d'habitants concernent principalement Sainte-Marie, le François, le Robert, et La Trinité. La perte d'habitants dans ces villes contribue d'un tiers à la diminution globale de la population de la Martinique, alors qu'elles n'abritent que 18 % de celle-ci. La décomposition des algues et l'image négative associée aux territoires touchés pourraient donc constituer un frein supplémentaire à l'attractivité résidentielle de ces communes, amplifiant leur déprise démographique.

4 - Évolution annuelle de la population entre 2012 et 2022 (en %)



En ce qui concerne l'impact sur les prix de l'immobilier, aucune évaluation ne permet d'isoler un éventuel impact direct. À titre de référence, une étude⁹ réalisée sur les conséquences des marées rouges en Floride conclut notamment à une baisse de la valeur immobilière d'environ 10 % à chaque marée rouge pour les habitations situées à moins de 8 km de la côte, auxquels s'ajoutent 1 à 2 % supplémentaires pour chaque mois additionnel où une marée persiste.

L'impact sur l'attractivité touristique semble pour l'instant limité en Martinique. En effet, les données sur la fréquentation touristique fournies par le Comité Martiniquais du Tourisme restent bien orientées sur les dernières années. Au niveau des communes les plus impactées par les sargasses, seule Le Robert voit sa fréquentation en baisse sur les dernières années. Des communes comme le François ou Sainte-Anne ont même enregistré une hausse de fréquentation. Cette évolution peut s'expliquer, en partie, par le niveau relativement limité d'information dont disposent les touristes avant leur séjour quant à l'ampleur et à la localisation des échouements. En outre, le fait que la majorité des territoires de la Caraïbe soient également confrontés aux sargasses réduit les possibilités de report vers des destinations alternatives au niveau régional, limitant ainsi les effets négatifs du phénomène sur l'attractivité de la Martinique.

Les sargasses comme vecteur d'opportunités

Comment s'organise la coopération régionale ?

Face à ce défi commun, les territoires caribéens tentent de coordonner leurs efforts. Des organisations régionales telles que la Communauté Caribéenne (CARICOM) et l'Organisation des États de la Caraïbe Orientale (OECS) servent de cadres privilégiés pour harmoniser les stratégies, partager les retours d'expérience et porter une voix commune sur la scène internationale. Cette dynamique collaborative s'est concrétisée par l'adoption, en septembre 2025, d'une motion appelant à une gouvernance mondiale sur ce fléau, en amont du Congrès mondial de la nature 2025. C'est la première fois qu'un texte sur les sargasses est validé dans une instance internationale de cette ampleur. Cette motion ouvre la voie à des financements, à des coopérations renforcées et au développement de solutions technologiques communes.

En 2025, le projet SARSEA (Sargassum Regional Strategies for Ecosystem-based Actions), a été lancé pour faire face aux échouements de sargasses dans la Caraïbe. Financé par l'Agence Française de Développement (AFD) et mis en œuvre par Expertise France, il vise à réduire les impacts économiques, sociaux et environnementaux de ces algues brunes. Le projet repose sur trois axes majeurs. Tout d'abord, renforcer la coopération régionale pour mieux planifier et gérer le phénomène.

⁹ Bechard, *External costs of harmful algal blooms using hedonic valuation: The impact of karenia brevis on Southwest Florida, 2020*

Ensuite, accompagner les petits États insulaires (comme Grenade, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Sainte-Lucie ou la Dominique) dans des actions de gestion et de valorisation. Et enfin, soutenir la coopération scientifique afin d'améliorer la compréhension du phénomène et d'orienter les politiques publiques. À ce titre, l'OECD a mandaté l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD) afin de réaliser une synthèse de l'ensemble des connaissances scientifiques disponibles et de les traduire en recommandations opérationnelles. Pour cela, 12 scientifiques seront mobilisés sur 2 ans. En avril 2026, un appel à projet a été lancé, avec un budget total de 1,6 million d'euros réparti en deux lots. Au global, le projet SARSEA dispose d'un budget de 8 millions d'euros sur 4 ans.

La mobilisation de fonds européens est également une piste à suivre. Depuis 2019, la Région Guadeloupe porte l'initiative SARG'COOP, largement financée par le programme européen Interreg au moyen de fonds FEDER et FED. Ce projet vise à mutualiser les connaissances scientifiques et à renforcer, partager et diffuser les compétences liées à la gestion des sargasses à l'échelle du bassin caribéen. Le budget total de SARG'COOP 1 et 2 atteint 8,6 millions d'euros.

Quelles solutions de stockage ?

Si la collecte des sargasses s'est nettement développée au cours des dernières années en Martinique, leur stockage reste compliqué, du moins en ce qui concerne les sargasses ramassées à terre. En Martinique, 8 sites de stockage sont recensés (contre 12 en Guadeloupe). Ils ont été, pour la plupart, créés dans l'urgence, en raison de leur proximité ou d'opportunités foncières, mais ne s'avèrent pas forcément disponibles de façon pérenne (car situés notamment sur le domaine du Conservatoire de littoral). Par ailleurs, ces sites de stockage sont aujourd'hui saturés, mal équipés, et non conformes aux standards minimaux. Les connaissances scientifiques et techniques sont suffisamment avancées pour définir des préconisations concrètes et précises (hauteur des andains, couverture, suivi hydrique, dimensionnement des unités de traitement, etc.), mais aucune mise en œuvre n'a encore eu lieu.

Une autre problématique réside dans le manque de zones provisoires de stockage sur le territoire. Il s'agit d'espaces de dépôt temporaire utilisés pour stocker les algues retirées du littoral, permettant théoriquement de dégager rapidement les plages et les zones habitées. Dans la réalité, ce sont souvent les arrières-plages qui sont utilisées, de manière informelle.

En outre, les risques environnementaux sont réels. Selon le rapport d'évaluation du plan Sargasses II, aucun des sites actuels de stockage ne réunit l'ensemble des critères permettant une mise aux normes environnementales adaptée.

Enfin, dans l'idéal, le stockage des sargasses devrait être l'occasion d'un pré-traitement (dessablage et tri, séchage, compactage, stabilisation des jus et des gaz). À ce titre, un site pilote est en cours de préparation au Robert en Martinique (comme à Saint-François en Guadeloupe). Dans le cadre du prochain plan Sargasses, la Martinique estime que les coûts liés au stockage représenteront 1,4 million d'euros et la Guadeloupe prévoit 1,8 million d'euros (hors investissements liés à la création des sites pilotes). La stratégie à mettre en œuvre en termes de stockage, présente un double horizon : d'une part maintenir, et si possible, accroître les zones de stockage existantes à court terme, et d'autre part, développer des zones répondant aux normes techniques et environnementales, permettant également un pré-traitement des sargasses, à moyen/long terme. Les coûts financiers sont conséquents (investissement de plusieurs millions d'euros).

Quels potentiels de valorisation ?

La valorisation économique des sargasses, l'étape suivant leur stockage, est encore à un stade embryonnaire en Martinique. Si

le potentiel est présent, de nombreuses contraintes pèsent sur le développement des solutions de traitement et de valorisation. Dans l'optique de favoriser l'émergence et la mise en œuvre de projets de valorisation, une plateforme de concertation a été mise en place par la DGOM et l'ADEME. Elle permet le partage d'informations, la coordination des initiatives et le suivi des différents projets de recherche et d'innovation. Pour autant, aucune filière opérationnelle de valorisation n'a encore émergé aux Antilles.

La démarche la plus aboutie à ce jour est la plateforme de compostage portée par la société HOLDEX au François. L'objectif de traitement tourne autour de 60 000 tonnes de biomasse, dont 26 000 tonnes de sargasses fraîches. Le processus consiste à mélanger la biomasse avec des déchets verts et agricoles, à sécher ce mélange, et à le laisser se décomposer, pour ensuite obtenir des granulés de compost. La contrainte de cette solution réside dans la limite de la proportion algues/biomasse compte tenu des normes à respecter, et de la présence de contaminants (notamment l'arsenic) dans les rejets, qui nécessite un traitement spécifique. Parallèlement au compostage, la société travaille sur le projet CharAlg dans le cadre d'un partenariat avec Université de Nantes et le CNRS. L'objectif est de produire un biochar (charbon végétal) en utilisant la technique de la pyrolyse. Doté d'un budget total de 2,4 millions d'euros, ce projet a pour projet de traiter entre 5 000 et 10 000 tonnes de sargasses par an lorsqu'elle aura atteint une phase semi-industrielle.

Parmi les projets de valorisation des sargasses, on retrouve également la production de biomatériaux. À titre d'exemple, la société SINIAMIN FUNÉRAIRE a expérimenté la fabrication de cercueils en carton à base de sargasses, et travaille à la réalisation d'urnes funéraires en biomatériaux, à utiliser pour l'immersion. Le frein à ces développements est lié à la résistance de ces biomatériaux : besoin d'une certaine solidité pour les cercueils, et inversement, les urnes doivent pouvoir se dissoudre assez rapidement une fois immergées.

Dans l'archipel guadeloupéen, on recense un autre projet de biomatériaux mené par l'agence IN SITU ARCHITECTURE (Saint-Barthélemy), ainsi qu'un projet de méthanisation thermophile (Guadeloupe). Une expérimentation est également en cours sur l'utilisation de biochar pour la fertilisation des sols. En revanche, un projet de pyrogazéification mené à Saint-Martin a été arrêté.

En Martinique, des essais sont actuellement menés dans la production de bioéthanol à partir de sargasses, par la SARA (Société Anonyme de la Raffinerie des Antilles) à travers le projet SARGASOL. Ce projet, doté d'un budget de 1,9 million d'euros et lauréat de l'appel à projet Sargassum 3 de l'Agence Nationale de la Recherche (ANR), a pour but d'explorer deux voies de valorisation énergétiques, à savoir les produits liquides et les produits gazeux. Il associe la SARA ainsi que l'Université de Lorraine, le Grand Port de Guyane et le laboratoire du SERD Caraïbes. À terme, l'objectif est de produire un biocombustible pour le marché de la SARA, c'est-à-dire la Martinique, la Guadeloupe et la Guyane. Actuellement au stade de laboratoire, le projet a pour ambition de passer à une phase pilote et à un développement semi-industriel dans les prochaines années.

Ainsi, bien que plusieurs projets aient été initiés, les initiatives développées dans les Antilles françaises n'ont pas encore atteint la phase industrielle. À l'étranger, des solutions de valorisation sont plus avancées, bénéficiant de contraintes et de normes allégées dans le traitement des sargasses. Le Mexique est particulièrement dynamique, avec notamment l'entreprise SARGABLOCK qui produit des briques à partir de sargasses (40 % du produit final, contre 60 % issus d'autres matières organiques). Ces briques ont un coût de production réduit mais présentent un potentiel risque sanitaire en raison du non-traitement des polluants présents dans les sargasses. Toujours au Mexique, la société CARBONWAVE a déjà développé deux produits à base de sargasses : un stimulateur de croissance qui améliore la santé des sols agricoles et leurs rendements, et un émulsifiant cosmétique.

En outre, la société travaille actuellement sur la fabrication d'un cuir à base de sargasses. Enfin, depuis quelques années, l'entreprise DIANCO MEXICO transforme les sargasses en engrais organiques solides et liquides, destinés à l'agriculture.

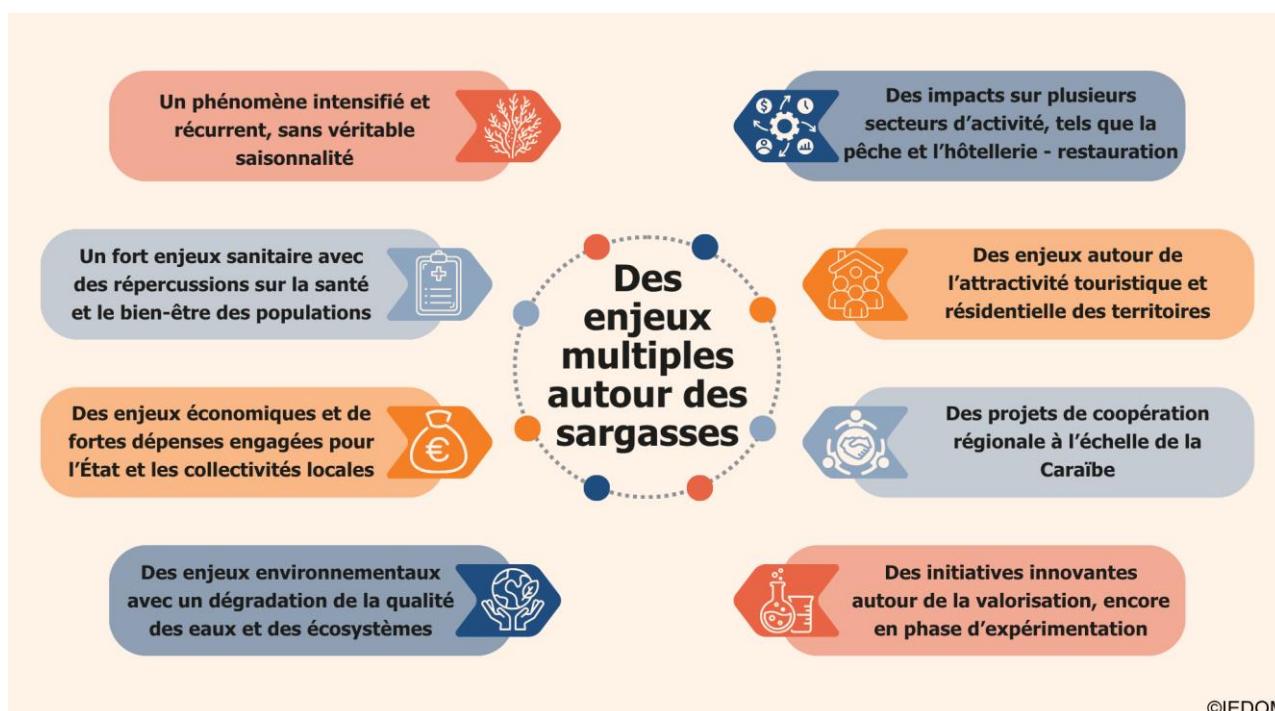
Dans le même esprit, en République dominicaine, l'entreprise de biotechnologie bleue SOS BIOTECH fabrique, à partir des algues invasives telles que les sargasses, des produits durables pour l'agriculture (activateurs de rhizosphère, substrats écologiques, biostimulants), des cosmétiques et des biomatériaux.

De même, en Europe, la *start-up* finlandaise de biotechnologie, ORIGIN BY OCEAN, développe un procédé de bioraffinerie utilisant les algues comme matière première dans l'industrie chimique, notamment pour les cosmétiques, les détergents, le textile (bio pigment) et l'emballage.

Le décalage entre l'existence de véritables filières de valorisation des sargasses dans ces pays, et les expérimentations menées aux Antilles françaises, s'explique par des contraintes multiples, à la fois techniques, environnementales, juridiques, économiques et financières :

- Les sargasses constituent une ressource aléatoire, puisque même si elles présentent un caractère saisonnier, leur échouement reste incertain du fait de la variabilité des déplacements, de la croissance et de la mortalité des algues ; cela peut s'avérer contraignant dans la mise en place d'une filière opérationnelle de valorisation.

- Les sargasses échouées le long du littoral sont mélangées à du sable et des déchets, ce qui implique un prétraitement, encore peu développé.
- La création de filières de valorisation impose des investissements conséquents, notamment s'agissant du traitement des métaux lourds. Le coût d'entrée dans un tel secteur d'activité est élevé, et la rentabilité des produits créés est loin d'être évidente (adéquation ou non entre coût de revient et prix de vente acceptable pour les utilisateurs).
- Les sargasses sont chargées en sels, en arsenic, voire en chlordécone, ce qui constitue un frein évident pour les usages agricoles, cosmétiques, etc. Les réglementations françaises et européennes sont plus contraignantes qu'au Mexique ou qu'en République dominicaine par exemple, et la mise sur le marché de produits réalisés à partir de sargasses est limitée par les normes en vigueur.
- La question du statut juridique de la sargasse est également un point important pour la valorisation. Le fait d'être caractérisée comme une ressource ou un déchet ne permet pas la même latitude pour son traitement et sa valorisation. Ce point n'a pas encore été tranché au niveau national ou international.





Le partenariat pour les Comptes économiques rapides pour l'Outre-mer (CEROM) réunit, depuis 2004, les Instituts d'émission (IEDOM-IEOM), l'Agence française de développement (AFD), et les instituts de statistique intervenant dans les Départements et Collectivités d'Outre-mer : l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE), l'Institut de la statistique et des études économiques de Nouvelle-Calédonie (ISÉE), l'Institut de la statistique de Polynésie française (ISPF).

Il a pour objectifs l'élaboration des comptes économiques rapides, la modélisation de l'évolution des économies et la publication d'analyses macro-économiques ou thématiques sur les départements et collectivités d'Outre-mer.

Pour en savoir plus :

PY et YVIN, 2025, [Evaluation du plan national de prévention et de lutte contre les sargasses 2022-2025](#), Rapport IGEDD-IGA, Paris

2025, [Les collectivités territoriales des Antilles face à la pollution des sargasses](#), Chambres régionales des comptes

Hatt, Iporac, Arita, Bally, 2025, [Navigating the Sargassum Crisis](#), Région Guadeloupe

Sansu, 2024, [Rapport d'information sur les interventions territoriales de l'État au titre du plan Chlordécone IV et du plan Sargasses II](#), Assemblée nationale, p.42-64



Directeur de la publication : Patrick Croissandeau

Rédaction en chef : Adrien Boileau (IEDOM)

Rédacteurs : Mathias Gosmas (IEDOM), Evie Coyan (IEDOM), Camille Luis (IEDOM)

Contributeurs : Pierre-Émile Bidoux (INSEE), Anne-Laure François (Expertise France), Antoine Buscaglia (IEDOM)

Éditeur : CEROM

Achévé de rédiger : mai 2026